



Le Conseil du Café-Cacao

Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

COMMUNIQUE AGREMENT CAMPAGNE 2020-2021

Le Conseil du Café-Cacao porte à la connaissance de l'ensemble des opérateurs économiques (Exportateurs conduisant des projets de certification et programmes de durabilité, Exportateurs achetant du cacao certifié, Centres d'achat et Sociétés coopératives conduisant des projets de certification et programmes de durabilité, Cabinets de formation dispensant des formations en matière de certification, cabinets d'audit opérant dans la certification et les programmes de durabilité) demandeurs **d'agrément relatifs aux projets de certification et aux programmes de durabilité** au titre de la campagne 2020-2021, que le délai de dépôt de dossiers est fixé au **31 Juillet 2020, délai de rigueur.**

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de **8h à 12h et de 14h à 16h** à l'immeuble CAISTAB au **secrétariat de la Direction chargée de l'Appui au Développement Agricole au 19^{ème} étage.**

Seuls les dossiers reliés et comportant toutes les pièces requises seront reçus et traités.

Pour toute information complémentaire, contacter le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

Tél. : (225) 20 20 69 98

